

INFORMATIONS OPTION GOLF 2024/25



Les objectifs :

- Découvrir et/ou progresser au golf (de façon technique, tactique et théorique) afin d'atteindre le meilleur niveau possible.
- Développer des valeurs de respect et de solidarité.
- Développer le goût de l'effort, le sens du travail, la persévérance, l'humilité, la patience et la concentration.
- Sensibiliser au développement durable et au respect de l'environnement.

Horaires, lieu et organisation :

- Mardi de 13h00 à 16h45
- Au golf club Krempferhof situé à Plobsheim
- Les élèves se déplacent en bus (départ et retour au collège).

L'encadrement :

Un pro de golf, enseignant diplômé d'état, responsable des cours de golf
Emilie Dumenil : professeur EPS, responsable de l'option Golf

L'organisation sportive :

En faisant partie de l'option sportive golf, **l'élève s'engage à respecter les règles de vie suivantes :**

- ✓ Se changer avant le départ en respectant la propreté des locaux,
- ✓ Être calme lors du transport et respecter la propreté du bus,
- ✓ S'équiper du dresscode
- ✓ Participer aux animations et compétitions proposées dans le cadre de l'UNSS/UGSEL et dans le cadre du club de golf
- ✓ Adopter une attitude exemplaire pour le bon déroulement des séances,
- ✓ Être assidu pour progresser

Les règles au club de golf :

En faisant partie de l'option sportive golf, **l'élève s'engage à respecter les règles suivantes :**

- ✓ Avoir une tenue nette et correcte
- ✓ Se déplacer dans le club calmement
- ✓ Appliquer les règles de politesse, tant par l'attitude que par le vocabulaire employé
- ✓ Être respectueux du matériel personnel ou prêté
- ✓ Être maître de soi en toutes circonstances
- ✓ Respecter les autres et l'environnement, autrement dit « l'étiquette »
- ✓ Respecter le silence du parcours

En cas de manquement à ces règles, l'élève s'expose à être exclu de l'option golf.

Lien scolaire :

L'élève doit adopter une attitude propice au travail scolaire dans toutes les matières et fournir un travail régulier en classe pour montrer sa volonté de progresser. Le cas échéant, l'élève pourra être sanctionné d'une ou plusieurs séances de golf.

Informations diverses :

- Frais de fonctionnement : **80€/mois** (pendant 10 mois - tarifs 2024-25) facturés directement par la comptabilité
- Frais de tenue Mariste
- **La licence annuelle est obligatoire** (comprise dans le tarif). Elle est à prendre directement auprès du Club **(démarche à faire individuellement)**

-----**Talon à remettre à Mme DUMENIL**-----

Je soussigné (e) _____ père / mère / responsable légal(e) de l'élève

_____ en classe de _____ atteste avoir pris connaissance et accepte les règles d'organisation de l'option sportive golf.

Date :

Signature des parents :

Signature de l'élève :